Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025094-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 16

Arrivé(s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2025.094

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Adrien MOREAU (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.093) et Marie-Agnès GENDRON (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.091).

Absents excusés : Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Sophie ELUDUT (Pouvoir à Sylvie FONTAINE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Prescillia DREAN, Virgile HOUTIN (Pouvoir à Yannick LEGOURD).

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

École privée Notre-Dame - participation 2025 aux frais de fonctionnement et forfait complémentaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD rappelle à l'assemblée que la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Notre-Dame, établissement sous contrat d'association avec l'Etat, sous la forme d'un versement d'un forfait par élève.

Le montant de la participation de la commune est obtenu en multipliant le coût moyen 2024 d'un élève de l'enseignement public (sur la base de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des classes maternelles ou primaires publiques) par le nombre d'élèves, scolarisés à l'école privée Notre-Dame, pris en charge par la commune.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025094-DE

Considérant le bilan de fonctionnement 2024 de l'école publique,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
Charges à caractère général	**21 327,10 €**	**55 366,90 €**	**76 694,00 €**
Eau - assainissement	46,23 €	118,01 €	164,24 €
Electricité	8 587,76 €	13 015,55 €	21 603,31 €
Gaz de ville	4 150,18 €	5 561,79 €	9 711,97 €
Produits d'entretien ménager	2 407,34 €	2 843,44 €	5 250,78 €
Petit équipement	- €	615,35 €	615,35 €
Entretien des bâtiments et des terrains (dont fourn.)	2 108,66 €	6 207,91 €	8 316,57 €
Assurances	478,48 €	895,61 €	1 374,09 €
maintenance (hors informatique et photocopieur)	1 450,96 €	2 540,30 €	3 991,26 €
maintenance informatique et photocopieur (dont location)	1 038,92 €	1 944,73 €	2 983,65 €
Téléphone et Internet	460,33 €	792,27 €	1 252,60 €
crédit d'équipement	238,24 €	445,94 €	684,18 €
Prestations diverses (frais de nettoyage)	360,00 €	- €	360,00 €
Entrées piscine		7 609,00 €	7 609,00 €
Transports piscine		5 854,00 €	5 854,00 €
Transports complexe des Noës		6 923,00 €	6 923,00 €
Frais de personnel	**111 835,83 €**	**31 517,07 €**	**143 352,90 €**
Coût global	**133 162,93 €**	**86 883,97 €**	**220 046,90 €**

Considérant les effectifs moyens à l'école publique,

EFFECTIFS 2024	ECOLE PUBLIQUE	
	maternelle	primaire
janvier 2024	87	155
janvier 2025	86	161
moyenne année 2024	**86,67**	**157,00**

Considérant le coût à l'élève en maternelle et en primaire à l'école publique,

COUT 2024 A L'ECOLE PUBLIQUE	maternelle	primaire
Frais de personnel	1 290	201
Hors frais de personnel	246	353
Total	**1 536**	**553**

Considérant les effectifs moyens à l'école privée Notre-Dame,

EFFECTIFS 2024	ECOLE PRIVEE	
	maternelle	primaire
janvier 2024	38	69
janvier 2025	37	55
moyenne année 2024	**37,67**	**64,33**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025094-DE

La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame s'établit à 93 500.00 € pour l'année 2025 détaillée comme suit :

ECOLE PRIVEE	maternelle	primaire	global
Frais de personnel	48 594,30 €	12 930,33 €	61 525 €
Hors frais de personnel	9 266,82 €	22 708,49 €	31 975 €
Total	**57 861,12 €**	**35 638,82 €**	**93 500 €**

Il convient d'ajouter à ce montant de 93 500.00 € le forfait complémentaire concernant le mobilier scolaire et le matériel informatique versé par la commune. Le calcul de ce forfait complémentaire est établi sur la base du coût par élève fondé sur la valeur d'acquisition de mobilier scolaire et de matériel informatique pour l'école publique divisée par le nombre d'années d'amortissement (5 ans pour le matériel informatique et 10 ans pour le mobilier scolaire) multiplié par le nombre d'élèves, scolarisés à l'école privée Notre-Dame, pris en charge par la commune. Ce forfait complémentaire s'établit pour 2025 à 102.00 €.

Au terme de cet exposé,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 3 novembre dernier,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame, à 93 500.00 € pour l'année 2025,
- De fixer le forfait complémentaire concernant le mobilier scolaire et le matériel informatique à 102.00 € pour l'année 2025,
- De maintenir les modalités de versement s'agissant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame et du forfait complémentaire suivantes :
    - Acompte en janvier correspondant à 66 % du montant de l'année N-1,
    - Solde après fixation du montant définitif de l'année N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 12 décembre 2025

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Valérie DUVAL
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr